

Montréal, le 6 juin 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

A : Tous les participants

OBJET : Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative à la construction de la ligne à 120 kV du Grand-Brulé – dérivation Saint-Sauveur
Notre dossier : R-3960-2016

Chers confrères,

Tel que prévu, l'audience dans le dossier mentionné en objet se tiendra à compter de **9 h, les 8 et 9 et 10 juin 2016, dans la salle Krieghoff** des bureaux de la Régie à Montréal.

La Régie entendra, dans un premier temps, la preuve du Transporteur et, par la suite, celle des intervenants. Les argumentations se feront par écrit et devront être déposées dans un délai à être fixé à l'audience.

La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de pallier les imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de cette audience.

Veuillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p.j.